



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les conditions économiques et sociales du travail agricole

F. Bune, M. Ledru

Citer ce document / Cite this document :

Bune F., Ledru M. Les conditions économiques et sociales du travail agricole. In: Économie rurale. N°105, 1975. Population et travail agricoles. pp. 37-38;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2326>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_105_1_2326

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DU TRAVAIL AGRICOLE (.)

Le groupe C devait étudier les conditions économiques et sociales du travail agricole. Il comportait un représentant des employeurs agricoles (FNSEA), mais il a regretté l'absence de représentants des organisations syndicales de salariés qui avaient été invités.

De ce fait, et cette remarque ne met pas en cause l'intérêt de l'ensemble des participants aux questions abordées, il s'est révélé que trop de théories et d'idées préconçues ont été apportées au débat. Pour confirmer cette impression, il convient de souligner l'aspect positif constitué par l'expérience vécue des agricultrices présentes qui, à partir d'un cas particulier, ont porté à la connaissance du groupe leurs problèmes quotidiens.

En outre, l'absence d'une étude prospective dans les différents domaines abordés doit être regrettée. Cette étude aurait permis de compléter les micro-analyses effectuées sur certaines catégories du monde du travail dans le milieu agricole. Cette carence a entraîné, tout naturellement, l'absence de solution pratique pour tous les problèmes étudiés au sein du groupe.

Sept rapports ont été présentés : ils ont donné lieu à un débat animé, voire passionné. Deux grands groupes de problèmes ont été examinés :

- les relations entre employeurs et salariés au point de vue juridique
- les problèmes qui se posent actuellement dans la pratique.

Relations entre employeurs et salariés au point de vue juridique

Après avoir constaté que la signature de nombreuses conventions collectives depuis 1950 avait permis de déterminer, dans bien des branches d'activité, les conditions de travail des salariés agricoles, le groupe s'est posé la question de savoir si les employeurs et salariés étaient suffisamment informés de leurs droits et obligations et comment les litiges étaient réglés.

Il est apparu que les salariés agricoles restaient souvent isolés et que l'implantation du syndicalisme était encore insuffisante en agriculture. Certains se sont demandés si la mise en place de délégués syndicaux inter-entreprises prévue par une recommandation signée en 1970 entre FNSEA et organisations syndicales de salariés ne résoudrait pas le

problème. Or cette mise en place rencontre actuellement des difficultés, notamment en ce qui concerne le paiement des heures passées par le délégué inter-entreprises à exercer son mandat.

Reste donc l'Inspecteur des Lois Sociales en Agriculture et son rôle est actuellement essentiel. Non seulement il renseigne les parties sur leurs droits, mais encore il les aide à régler leurs litiges au moyen de transactions. Les salariés hésitent en effet souvent à saisir la juridiction compétente. Le rapporteur a fait part d'une étude menée entre le syndicat de la magistrature, l'inspection du travail et l'inspection des lois sociales en agriculture en vue d'une réforme de la juridiction du travail (chambres sociales, magistrat spécialisé, etc...); le groupe n'a toutefois pas fait connaître ses préférences quant au mode qui lui apparaissait le meilleur pour le règlement des litiges individuels.

Dans un même ordre d'idées, il s'est penché sur les conditions de formation des salariés agricoles. Des possibilités existent actuellement, notamment depuis la constitution, en 1973, du fonds d'assurance-formation des travailleurs salariés des exploitations agricoles. Mais un effort doit être effectué pour faire connaître aux salariés les actions engagées en leur faveur et les conditions dans lesquelles ils peuvent en bénéficier.

Problèmes qui se posent actuellement dans la pratique

Malgré les améliorations apportées dans la situation des salariés agricoles depuis les accords de Varenne, un certain nombre de motifs d'insatisfaction existent encore. Ils ont été étudiés par le groupe à partir d'exemples ou d'enquêtes effectuées dans des exploitations agricoles.

C'est ainsi qu'ont été constatées, dans les régions du Bassin Parisien et de l'Ouest de la France : une inquiétude provenant d'une sécurité moins grande de l'emploi (licenciements pour fait économique) ; un sentiment d'insatisfaction des ouvriers spécialisés qui se demandent à quoi leur a servi d'acquiescer une spécialisation s'ils ne sont pas mieux rémunérés ou s'ils ne se voient confier certaines responsabilités ; des licenciements ou des rétrogradations trop fréquents d'ouvriers âgés de plus de 45 ans.

(*) Rapport de synthèse préparé par Françoise Bune, Ministère de l'Agriculture, et complété par M. Ledru, Inspection Divisionnaire des Lois Sociales en Agriculture.

De même, dans la région de Dijon, a été notée une dévalorisation certaine des ouvriers occupés dans les exploitations de polyculture et d'élevage, qui sont confinés dans les tâches les plus pénibles et les moins intéressantes. A cette dévalorisation s'ajoute, comme dans la Région Parisienne et l'Ouest, une insécurité accrue de l'emploi, malgré les efforts des intéressés pour améliorer leur qualification.

Le cas de deux catégories particulières de travailleurs agricoles a également été étudié par le groupe : les femmes d'agriculteurs et les salariés étrangers.

Pour les femmes d'agriculteurs, une certaine insatisfaction se manifeste, notamment lorsqu'elles

sont employées comme " bouche-trous ", cette insatisfaction cesse lorsque leur est confiée la responsabilité d'un secteur donné.

L'importance des salariés étrangers dans l'agriculture et les conditions particulières que pose leur emploi ont été examinés, notamment en ce qui concerne les saisonniers et les clandestins.

En conclusion, ces différentes observations démontrent que l'aspect social du travail agricole, compte tenu des difficultés pour l'apprécier quantitativement, doit être évalué à partir d'expériences vécues par des personnes non pas intéressées, mais directement concernées. Cette réserve n'exclut pas, bien sûr, l'apport indispensable de techniciens et de personnes intéressées.